



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2013

Publication : 23/12/2013

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 10 :**

ASSOCIATION SPORTIVE
COLLEGE AUSONE – OCTROI
D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE

SEANCE ORDINAIRE DU 17 DECEMBRE 2013

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 17 Décembre 2013

Nombre de Conseillers
en exercice : 35

Membres présents : 30

Absent : 0

Excusés : 5

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. BLADOU, MME TRAORE, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, M. BARRIER, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME MANDARD (à M. ZIMMERMANN), M. QUANCARD (à MME MACERON-CAZENAVE), M. VALLEIX (à M. BLADOU), M. LAMARQUE (à M. FARGEON), M. PASCAL (à MME DE PONCHEVILLE)

Absent :

Secrétaire : MME COSSECQ

**DOSSIER N° 10 : ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE AUSONE –
OCTROI D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE**

RAPPORTEUR : Dominique VINCENT

Les élèves du collège Ausone participent aux rencontres organisées par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Dans ce cadre, trois activités sont pratiquées (badminton, handball et athlétisme) et les équipes s'illustrent dans des déplacements départementaux, régionaux et même nationaux. A titre d'exemple, courant 2013, 6 élèves (minimes garçons) se sont rendus à NANCY et ont obtenu une 8^{ème} place en relais 4x60m.

Globalement les déplacements et l'hébergement liés à ces compétitions représentent un coût important supporté par le collège, l'association sportive et les familles. A ce titre l'association sportive du collège Ausone sollicite une demande d'aide financière en vue de limiter la prise en charge des frais à faire supporter par les familles concernées.

Ainsi,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU la demande d'aide financière formulée par l'association sportive du collège Ausone au titre de l'exercice 2013 reçue le 30 septembre 2013,

Considérant que l'intérêt local le justifie et en vue d'encourager la pratique sportive des jeunes et les rencontres intercollèges,


Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
35 voix POUR

Article 1 : Octroie une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association sportive du collège Ausone, pour les déplacements et hébergements engagés en 2013 dans le cadre de l'UNSS badminton, handball et athlétisme,

Article 2 : Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 17 Décembre 2013

LE MAIRE,



Patrick BOBET